

LE SÉNAT

Le mardi 16 mars 1982

La séance est ouverte à 8 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de déposer le rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1981, conformément à l'article 34(2) de la loi sur les langues officielles chapitre 0-2, S.R.C. 1970.

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je vous signale en passant que le vice-président du comité permanent de la santé, du bien-être et des sciences présentera plus tard ce soir son rapport sur le projet de loi C-78, prévoyant le versement de prestations aux employés mis à pied et modifiant le Code canadien du travail.

Le rapport n'est pas tout à fait prêt pour le moment, par conséquent, je vous préviens tout simplement que je risque de demander de revenir aux rapports des comités plus tard dans la soirée.

LA FISCALITÉ ET LE POUVOIR D'EMPRUNT

AUTORISATION AU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE DE FAIRE À UNE ÉTUDE

L'honorable Salter A. Hayden: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)e) du Règlement, je propose:

Que le comité permanent des banques et du commerce soit autorisé à étudier la teneur du bill C-93, tendant à modifier certaines lois fiscales et prévoyant d'autres sources de financement, ainsi que toutes les questions qui s'y rattachent, avant que le bill ne soit renvoyé au Sénat.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): Je voudrais demander au motionnaire de nous expliquer pourquoi il demande que le comité soit autorisé à examiner l'objet du bill.

J'ai tenté d'obtenir un exemplaire de ce bill. Il est apparemment de date récente.

Le sénateur Hayden: Le Sénat a déjà été saisi d'un projet de loi analogue mais qui ne portait évidemment pas sur les mêmes questions.

Ce projet de loi avait trait à la taxe d'accise, à certains impôts relatifs au gaz acheminé par le gazoduc et ainsi de suite. Ce bill exige une étude approfondie. Nous devrions donc, je crois, le faire aussitôt que possible, afin que nous puissions envisager intelligemment la portée de cette mesure quand le Sénat en sera enfin saisi.

Le sénateur Flynn: Sauf erreur, il s'agit du bill C-93?

L'honorable Royce Frith (leader adjoint du gouvernement): Oui.

Le sénateur Flynn: Je n'ai pu en trouver un exemplaire. Si on réclame une étude préliminaire simplement parce que le comité n'a rien à faire, je ne crois pas que ce soit une raison valable.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Elle est tout à fait valable.

Le sénateur Flynn: Le comité a l'habitude, je crois, d'effectuer une étude préliminaire des mesures fiscales, mais je ne comprends pas quelle est l'urgence en l'occurrence.

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je comprends que le sénateur Flynn puisse demander pourquoi le comité veut une étude préliminaire s'il n'a pas eu l'occasion de lire le bill; aussi, vais-je m'arranger pour que le sénateur en ait un exemplaire. Je ne m'explique pas pourquoi ce bill ne se trouve pas dans notre documentation car il a été présenté à l'autre endroit.

Le sénateur Flynn: Parmi les derniers présentés.

Le sénateur Frith: Oui, en effet.

L'honorable G. I. Smith: Quel numéro porte-t-il?

Le sénateur Frith: C'est le bill C-93. Vous verrez qu'il a pour principal ou premier titre «Pouvoir d'emprunt», ce qui porte à croire qu'il devrait être renvoyé à notre comité permanent des finances nationales. Mais comme il contient des dispositions sur la taxe d'accise et d'autres taxes, de ce fait, du moins dans ses parties essentielles, il relève de la partie de l'article 45 du Règlement relative à la compétence du comité des banques et du commerce.

Si le sénateur Flynn tient vraiment à savoir s'il convient que le comité fasse cette première étude, je lui proposerais d'en discuter avec le président en vue de déterminer au juste quand l'examen préliminaire devrait débiter. Tout ce que nous voulons maintenant, c'est que le comité ait l'autorisation qu'il demande.

Le sénateur Flynn: La question qui me préoccupe, c'est précisément celle qu'a mentionnée le leader adjoint, soit qu'il s'agit ici à la fois de pouvoirs d'emprunt et de taxes. N'ayant pas pu voir le bill, je me demande au juste ce qu'on nous demande de faire.